



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 13 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 13 mai 2024 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Éric Morency

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Première période de questions

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2024
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2024
- 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2024
- 2.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024
- 2.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2024
- 2.6. Adoption des comptes

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. 2024-06 Fourniture rue des Lilas
- 3.3. 2024-07 Pluviale rue des Lilas
- 3.4. 2024-08 Gravier rue des Lilas
- 3.5. Autorisation signature acte de servitude rue des Pins
- 3.6. Autorisation demande prolongement Hydro-Québec rue des Lilas

4. Travaux publics

- 4.1. Contrat déneigement MTQ
- 4.2. Appel d'offre CA0001661.3827: 10e rang Ouest
- 4.3. Journalier travaux publics
- 4.4. Terre nouveau développement

4.5. Balayage de rues

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention avril 2024

5.2. Service contrôle animalier

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites

6.2. Acquisition bâtiment OTJ

6.3. PRIMA

6.4. Autorisation signature bail RSGE

6.5. Kiosque expo 2024

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Puits transversal

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 104-05-2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

1.2 Première période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2024

Résolution 105-05-2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2024

Résolution 106-05-2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2024 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2024

Résolution 107-05-2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2024 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024

Résolution 108-05-2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2024

Résolution 109-05-2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2024 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.6 Adoption des comptes

Résolution 110-05-2024

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2024 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 168 922,85\$.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 2024-06 Fourniture rue des Lilas

Résolution 111-05-2024

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des prix auprès de trois fournisseurs pour l'approvisionnement des fournitures d'aqueduc et égout pour la rue des Lilas;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois prix :

| Fournisseurs | Prix |
|---------------------|---------------|
| Huot | 106 421.83 \$ |
| Wolseley | 98 188.23 \$ |
| EMCO | 102 574.11 \$ |

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des offres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la proposition de Wolseley au coût de 98 188.23\$ avant taxes.

Adoptée

3.3 2024-07 Pluviale rue des Lilas

Résolution 112-05-2024

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des prix auprès de deux fournisseurs pour l'approvisionnement des fournitures du pluvial pour la rue des Lilas;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux prix :

| Fournisseurs | Prix |
|-----------------------------------|---------------|
| Industrie de ciment La Guadeloupe | 117 861.00 \$ |
| Fortier 2000 | 97 176.08 \$ |

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des offres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la proposition de Fortier 2000 au coût de 97 176.08\$ avant taxes.

Adoptée

3.4 2024-08 Gravier rue des Lilas

Résolution 113-05-2024

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des prix auprès de trois fournisseurs pour

l'approvisionnement et la livraison des graviers pour la rue des Lilas, soit 1200 tonnes de CG-14, 3000 tonnes de MG112 et 1500 tonnes de MG20A;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois prix taxes incluses:

| Fournisseurs | Prix |
|---------------------|---------------|
| Abénakis | 130 472,10 \$ |
| Lafontaine | 138 317,40 \$ |
| Sartigan | 171 120,00\$ |

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des offres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la proposition d'Abénakis au coût de 130 472,10\$ taxes incluses.

Adoptée

3.5 Autorisation signature acte de servitude rue des Pins

Résolution 114-05-2024

Il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Patrice Mathieu, maire et Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec de la rue des Pins.

Adoptée

3.6 Autorisation demande prolongement Hydro-Québec rue des Lilas

Résolution 115-05-2024

Il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Mélissa Chrétien directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité la demande de prolongement pour la rue des Lilas à Hydro-Québec;

D'autoriser les travaux et accepter les frais reliés à cette demande.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Contrat déneigement MTQ

Résolution 116-05-2024

ATTENDU QUE le contrat de déneigement fait par la Municipalité pour le MTQ est modifié en 2024;

ATTENDU QU'un nouveau contrat doit être signé avec le prix du sel ajusté en 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité peut acheter son sel par le Ministère ou par d'autres fournisseurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE signer le contrat avec la fourniture du sel par la MTQ.

Adoptée

4.2 Appel d'offre CA0001661.3827: 10e rang Ouest

Résolution 117-05-2024

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions par le biais de SEAO pour la réfection d'une partie du 10e rang Ouest;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois soumissions :

| Soumissionnaires | Montant |
|----------------------------|-----------------|
| Les Pavages de Beauce | 4 997 988.82 \$ |
| Les Excavations Lafontaine | 5 879 345.49 \$ |
| Construction Abénakis | 4 987 892.17 \$ |

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT la réception de l'approbation du règlement d'emprunt le 10 mai dernier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Construction Abénakis au coût de 4 987 892.17\$ taxes incluses.

Adoptée

4.3 Journalier travaux publics

Résolution 118-05-2024

ATTENDU QUE M. Christian Deschambault, journalier aux travaux publics, quitte son poste en date du 16 mai prochain;

ATTENDU QUE les besoins de la Municipalité changent dû entre autres à la modification du contrat du MTQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE ne pas remplacer ce départ et d'abolir ce poste.

Adoptée

4.4 Terre nouveau développement

Des travaux dans le nouveau développement sont en cours et de la terre doit être disposée. Celle-ci est offerte en priorisant la distance à parcourir pour s'en départir et selon les demandes reçues à la Municipalité. Également, lorsque les travaux seront effectués pour la rue des Cerisiers, la Municipalité se fera une réserve avant de vendre la terre végétale.

4.5 Balayage de rues

Résolution 119-05-2024

ATTENDU QUE tous les employés des travaux publics sont affectés aux travaux en cours pour le prolongement du nouveau développement;

ATTENDU QUE le balayage de rues doit être fait;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer le contrat à Ligne Pro au coût de 160\$/h.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention avril 2024

Résolution 120-05-2024

Il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'avril 2024 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Service contrôle animalier

La directrice générale informe le conseil que l'escouade canine est présentement en vente. Une autre entreprise reprendrait le mandat. Nous attendons la suite des événements pour voir à la continuité du contrat.

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites

Aucune demande.

6.2 Acquisition bâtiment OTJ

Résolution 121-05-2024

ATTENDU QUE la Municipalité paie actuellement toutes les dépenses en lien avec l'entretien des bâtiments de l'OTJ St-Odilon, ainsi que les prêts s'y rapportant;

ATTENDU QU'il serait plus simple pour la gestion que les bâtiments appartiennent directement à la Municipalité;

ATTENDU QUE pour procéder à la cession d'actif, il doit y avoir une assemblée et que la majorité des votes des membres doit être en accord;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une offre représentant le solde résiduel des dettes à l'OTJ pour l'acquisition des bâtiments, soit 191 116,88\$ en date du 13 mai.

Adoptée

6.3 PRIMA

Résolution 122-05-2024

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMA pour la construction d'une zone des aînés sur les terrains de l'OTJ;

ATTENDU QUE ce projet cadre dans le plan d'action MADA de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

6.4 Autorisation signature bail RSGE

Résolution 123-05-2024

ATTENDU QUE la Municipalité participe à un projet pilote en communauté avec le bureau coordonnateur du Jardin de Dominique pour l'ouverture d'un 12 places en services de garde;

ATTENDU QUE les responsables de services de garde éducatif utilisant le local ont changé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser M. Patrice Mathieu, maire, et Mme Mélissa Chrétien, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne tous les documents relatifs à ce projet suite au changement.

Adoptée

6.5 Kiosque expo 2024

La Municipalité tiendra un kiosque lors de l'Expo agricole. Un horaire sera soumis la semaine prochaine au conseil.

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : HLM et CCL.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 124-05-2024

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h25.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.